



MINISTÈRE DES OUTRE-MER

Le Ministre

Paris, le 30 NOV. 2015

Messieurs les représentants de la Grande Chefferie d'Uvéa,

Votre lettre en date du 26 novembre 2015, que je n'ai reçue que ce jour, a retenu toute mon attention. Vous y exprimez vos préoccupations sur la situation du territoire, confronté depuis le 22 novembre dernier au blocage de l'accès aux infrastructures aéroportuaires de Hihifo, et sollicitez l'envoi d'un médiateur pour ouvrir des négociations avec les parties prenantes au conflit.

En préalable, ainsi que je l'ai indiqué par voie de presse le 29 novembre, je souhaite la réouverture immédiate de l'aéroport de Wallis, Hihifo. En effet, je suis attachée à ce que nos concitoyens wallisiens et futuniens puissent recouvrer dans les meilleurs délais leur liberté de se déplacer entre Wallis et Futuna, ainsi qu'en direction de la Nouvelle-Calédonie. Ce blocage n'a que trop duré : ses conséquences humaines et économiques ne sont plus admissibles.

Parallèlement, je souhaite que soit recherchée une solution durable à ce conflit dans le cadre d'un dialogue élargi qui doit être conduit, au niveau local, sous l'égide du Préfet, avec les élus locaux et nationaux, les autorités coutumières et l'ensemble des partenaires concernés. Seule la voie du dialogue et de l'apaisement est susceptible de résoudre les incompréhensions à l'origine de la présente situation, relatives à la gestion locale des recrutements d'agents au sein du service de l'aviation civile.

Dès lors, j'appelle l'ensemble des parties à se retrouver au plus vite pour renouer le dialogue et rechercher la voie d'une solution consensuelle et durable.

...

GPC

La Grande Chefferie d'Uvéa
BP 65
District de Haké
98600 WALLIS

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe - Guyane - Martinique - La Réunion - Mayotte - Nouvelle-Calédonie - Polynésie française - Saint-Barthélemy - Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon - Wallis et Futuna - Terres Australes et Antarctiques françaises

Respectueuse des termes du statut de 1961, je tiens à vous rassurer sur un point essentiel : les principes qui fondent le statut du territoire et qui ont permis de préserver la spécificité des équilibres locaux ne seront pas remis en question. Le recrutement d'agents locaux, dans le cadre de la pratique des emplois fonciers, n'est aucunement menacé. Sa mise en œuvre concrète reste, comme cela a toujours été le cas, conditionnée à l'ouverture de postes dans les services administratifs concernés et à sa bonne adéquation avec les besoins de ces derniers.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de ma haute considération.



George PAU-LANGEVIN

Copie : *Monsieur le Préfet*
Monsieur le Député
Monsieur le Sénateur
Monsieur le Président de l'Assemblée territoriale